



**INFORMATION À L'INTENTION DES
NÉGOCIANTS :**

**Directives pour l'utilisation des
marques :**

- **Makrolon®**
- **Vivak®**
- **Axpet®**

Madame, Monsieur,

Nous, société par actions Covestro Deutschland AG (désignée dans la suite Covestro), sommes propriétaires des droits afférents aux marques Makrolon®, Vivak® et Axpet®. Ces marques se réfèrent à un assortiment de plaques de matières synthétiques d'usages variés, utilisées dans les profils d'exigences élevées les plus divers.

N'hésitez pas à visiter notre site Web, à l'adresse

<https://www.sheets.covestro.com>

pour obtenir des informations complémentaires sur ces produits.

Vous commercialisez notre assortiment de plaques et avez marqué votre intérêt pour une utilisation des marques Makrolon®, Vivak® et/ou Axpet® (ci-après dénommées MARQUE) et/ou de l'un des logos de produits reproduits plus loin (ci-après dénommés LOGO) dans les matériaux que vous utiliserez pour la publicité que vous ferez de vos services.



Covestro Deutschland AG
Kaiser-Wilhelm Allee 60
51373 Leverkusen

Nicole Meyer-Kurczyk
Marketing Communications

Téléphone
+49 214 6009 5483

E-mail
nicole.meyer-kurczyk
@covestro.com

Conseil d'administration
Dr. Markus Steilemann,
Président
Dr. Klaus Schäfer
Dr. Thomas Toepfer

Président du Conseil de
surveillance
Richard Pott

Siège social
Leverkusen
Tribunal d'instance de
Cologne
HRB 49892



Nous nous ferons un plaisir de vous apporter notre soutien. Toutefois, nous vous prions également de prendre connaissance des points suivants, afin que nos droits soient préservés.

1. MARQUE et LOGO ne peuvent être utilisés que dans le contexte de la vente des produits originaux correspondants de Covestro. Les produits propres du négociant, ou ceux d'autres entreprises ne peuvent être étiquetés avec la MARQUE ou le LOGO.
2. Dans le cas où les produits subiraient une transformation ou un reconditionnement, il se produirait une extinction de l'autorisation d'utiliser la MARQUE et le LOGO. Si vous souhaitez confectionner nos produits, veuillez prendre contact avec nous.
3. Lorsque vous reproduirez le LOGO, nous vous prions de n'utiliser uniquement les modèles que nous mettons à votre disposition. Vous pourrez les obtenir auprès de Mme Nicole Meyer-Kurczyk, Marketing Communications Sheets EMEA, <mailto:nicole.meyer-kurczyk@covestro.com>
4. Ni la MARQUE, ni le LOGO ne pourront apparaître à proximité immédiate du nom de votre firme, et ils ne pourront pas non plus apparaître sous une taille supérieure à celle du nom de votre firme ni se trouver à un endroit plus éminent que le nom de votre firme.
5. Tant MARQUE que LOGO devront être séparés suffisamment des marques et logos d'autres fournisseurs tiers.
6. À chaque utilisation de la MARQUE ou du LOGO, il y aura lieu de signaler le caractère de marque déposée, par l'ajout du symbole ®. De plus, chaque fois que la MARQUE sera citée, il y aura lieu d'ajouter l'indication suivante dans une note de bas de page : « [Makrolon®/Vivak®/Axpel®] est une marque déposée du Groupe Covestro » ou « [Makrolon®/Vivak®/Axpel®] is a registered trademark of Covestro Group. » Si la référence concerne plusieurs de ces marques, veuillez libeller, par exemple, comme suit : « Makrolon®, Vivak® et Axpet® sont des marques déposées du Groupe Covestro » ou encore, « Makrolon®, Vivak® and Axpet® are registered trademarks of Covestro Group. »
7. En aucune manière, MARQUE et LOGO ne pourront être modifiés. En particulier, l'utilisation de la MARQUE dans des formes plurielles, des désinences de déclinaison, comme verbe, ou suivie d'un trait d'union, n'est pas autorisée.
8. L'utilisation d'une quelconque marque, de logos d'entreprise ou de produits de Covestro n'est de ce fait pas autorisée et requiert un assentiment distinct, préalable et écrit de Covestro.
9. Tout message publicitaire faisant état de propriétés particulières des produits de Makrolon®, Vivak® ou Axpet® doit être agréé au préalable par nous. Il y a



également lieu de veiller à ne pas créer une quelconque impression fautive de votre rôle dans la commercialisation de nos produits, ni à propos de la relation entre les entreprises concernées. En particulier, nous marquons notre désaccord formel à l'égard de toute expression telle que « négociant spécialisé en Makrolon® », « vente exclusive de Makrolon® », ou l'enregistrement et l'exploitation de noms de domaines comportant le littéral « makrolon », « vivak » ou « axpet ».

10. Les présentes directives ne reconnaissent aucun droit, de propriété ou autre, sur les marques de Covestro. Afin de protéger nos droits propres, nous nous réservons le droit de procéder contre tout cas de non respect de la présente directive et de faire valoir nos droits par voie juridique, en cas de besoin.
11. Il n'est pas non plus permis, lors de la commercialisation de produits de Covestro, de se référer à « Bayer » ou à une marque ou vignette d'entreprise quelconques du groupe Bayer.

Au cas où vous auriez d'autres questions en suspens, n'hésitez pas à nous en parler.

Nous vous serions obligés de recevoir, à l'adresse suivante, un exemplaire justificatif de vos matériaux de publicité, ou encore le lien vers le site Internet sur lequel la MARQUE ou le LOGO seraient utilisés :

Covestro Deutschland AG
Marketing Communications Sheets EMEA
Leverkusen, B207, 014

51365 Leverkusen
Allemagne

Ou encore, par e-mail : Marketing Communications Sheets EMEA.

Merci beaucoup. Avec nos salutations les plus cordiales

Covestro Deutschland AG


p.o. Nicole Meyer Kurczyk
Marketing Communications Manager Sheet EMEA